

La société civile russe à l'épreuve de l'invasion de l'Ukraine

Anne Le Huérou • Maîtresse de conférences en études slaves
à l'Université Paris Nanterre

Aude Merlin • Chargée de cours en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles

La société civile russe existe-t-elle encore depuis l'invasion de l'Ukraine ? Après un rappel des conditions de son émergence dans la Russie postsoviétique, les auteures reviennent sur la montée progressive des logiques répressives depuis le début des années Poutine. Elles montrent que l'invasion de l'Ukraine constitue une sorte de paroxysme, tout en soulignant la persistance de pratiques contestataires, et en évoquant les reconfigurations à l'œuvre.

« Il est impossible d'imaginer une table rase totale. Une société produit et renouvelle sans cesse ses forces vives, quelle que soit la chape de plomb qui s'abat sur elle. C'est impossible autrement. » C'est ce que nous confiait Alexandre Verkhovski, directeur de l'organisation non gouvernementale (ONG) russe Sova, lors d'un entretien en avril 2019, à Bruxelles. Trois ans plus tard, le 29 avril 2022, à l'approche de la parade célébrant l'anniversaire de la victoire soviétique sur le nazisme¹ du 9 mai 1945, les défenseurs des droits de l'Homme Oleg Orlov et Irina Galkova, membres de l'ONG russe Memorial, étaient sur la place Rouge, à Moscou. Comme tous les dimanches depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, le 24 février, ils brandissaient une pancarte indiquant : « URSS-1945 : pays qui a vaincu le fascisme ; Russie-2022 : pays du fascisme triomphant ». Ils ont immédiatement été interpellés par la police, puisque même les « piquets individuels » – seule forme de « manifestation » autorisée, sous conditions, depuis plusieurs années – tombent aujourd'hui sous le coup de la dernière modification du Code pénal. Intervenue le 4 mars 2022, celle-ci punit d'une procédure administrative et, en cas de récidive, d'une procédure pénale pouvant aller jusqu'à quinze ans de prison, toute mention de la guerre en Ukraine et toute atteinte aux agissements des forces russes en Ukraine, et au prestige de l'armée en général. Une femme a ainsi passé une semaine en détention administrative à Rostov pour avoir brandi une simple pancarte toute blanche.

Oleg Orlov et Irina Galkova n'ont, à l'instar des dizaines de milliers de citoyens russes opposés à la guerre, quasiment plus aucun moyen d'exprimer une contestation en public : la législation a peu à peu laminé l'espace d'expression de ce pan de la société civile russe qui se mobilisait pour l'État de droit et la défense des droits et libertés. Memorial, ONG prestigieuse, connue et reconnue dans le monde entier pour la qualité de son travail tant sur l'histoire et la mémoire des répressions soviétiques que sur la défense des droits humains, a été liquidée en décembre 2021. Cette dissolution est intervenue au terme de deux procédures judiciaires parallèles, l'une concernant la branche qui travaillait sur l'histoire des répressions stalinienne – Memorial international –, l'autre – le Centre des droits humains – qui enquêtait sur les violations et exactions commises dans le cadre de conflits armés récents en Russie ou ailleurs, dans l'espace postsoviétique. Memorial s'était vu affubler du stigmate d'« agent étranger », qualificatif infamant la menant tôt ou tard à des amendes, puis à des condamnations en justice et la coupant toujours plus du reste de la société russe². Au-delà, ce sont des

¹ Contrairement à cette formule généralement relayée à l'étranger (raison pour laquelle nous l'employons ici), le terme utilisé en Union soviétique, puis en Russie est celui de « fascisme » et non de « nazisme ».

² Parallèlement, Memorial faisait l'objet de lourdes attaques ayant notamment pour résultat, d'une part, la condamnation de l'historien Iouri Dmitriev – qui travaillait sur les purges stalinienne – à treize ans de prison (<https://dmitrievaffair.com>) et d'autre

dizaines, puis des centaines, et aujourd’hui des milliers d’associations à travers tout le pays, ainsi que des milliers de journalistes indépendants et de simples citoyens engagés qui ont déjà été ciblés par des procédures administratives ou pénales, ou sont menacés de l’être. « Agents étrangers », organisations indésirables³ ou qualifiées d’extrémistes : fin octobre 2021, le responsable du programme de défense des prisonniers politiques de Memorial rappelait qu’avec plus de mille cas vérifiés par l’organisation, la Russie comptait plus de prisonniers politiques qu’à la fin de la période soviétique.

« L’invasion de l’Ukraine va de pair avec une accélération de la répression en Russie. »

Force est de constater que l’invasion de l’Ukraine va de pair avec une accélération de la répression en Russie, rendue d’autant plus visible qu’elle s’accompagne d’un exil sans précédent de militants, journalistes, défenseurs des droits. Certains n’hésitent plus à considérer, comme le suggère le sociologue Grigori Ioudine, que la Russie serait en train de basculer d’un régime autoritaire vers un régime totalitaire⁴, sans compter l’usage de plus en répandu du qualificatif de fascisme pour la Russie⁵. L’une des définitions du totalitarisme est justement la fusion entre l’État et la société civile, ce qui nous engage à mener une réflexion moins sur l’existence théorique d’une société civile en Russie que sur la survie – ou la disparition – d’une société civile et d’un espace associatif libres et autonomes, c’est-à-dire qui ne soient pas fusionnés avec l’État ou pilotés par lui.

De l’émergence d’une société civile à sa prise en main par le pouvoir russe postsoviétique

L’émergence de multiples mouvements et débats dans la société soviétique durant la *perestroïka*, à la fin des années 1980, les premiers pas du pluralisme politique et le développement de médias indépendants avaient bien auguré de la formation d’une société civile. À partir d’un espace public dynamique, les changements institutionnels vers l’État de droit devaient aller de pair avec les transformations économiques. L’influence de théories anglo-saxonnes, comme celle sur la « transition démocratique », se combinait avec de nouvelles réflexions. Celles-ci voyaient dans l’expérience de la dissidence et des mouvements démocratiques en Europe centrale une manière de penser le changement social et de fonder « par le bas » de nouvelles légitimités démocratiques. Le développement d’une société civile autonome est alors perçu comme une des conditions essentielles à la transition, puis à la consolidation démocratique des États et des sociétés issus du bloc communiste. Ces projections, souvent normatives, sur le caractère vertueux d’une telle dynamique devaient aussi accompagner le passage à l’économie de marché.

Dans la Russie d’après 1991, ces idées se sont progressivement incarnées dans la naissance de multiples associations qui, pour certaines, prolongeaient les mouvements informels nés pendant la *perestroïka*. D’autres s’emparaient de nouvelles questions politiques, culturelles, sociales et

part, la fabrication de toutes pièces d’une affaire contre Oïoub Titiev, qui dirigeait le bureau de Memorial à Grozny et qui fut incarcéré de janvier 2018 à juin 2019 (<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/oyub-titiev-un-proces-aux-confins-de-l-absurde>).

³ Une loi sur les « organisations indésirables » a en effet été adoptée en 2015 : voir John Dalhuisen, “Russia: New law on ‘undesirable organizations’ will squeeze the life from civil society”, Amnesty International, 15 May 2015, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/05/russia-squeezes-undesirable-organizations>

⁴ David Doell, Ernesto García and Grigory Yudin, “A fascist regime looms in Russia”, *Analyse & kritik*, 1 April 2022, <https://www.akweb.de/politik/putin-war-in-ukraine-a-fascist-regime-looms-in-russia> Voir la traduction de l’article par Alencontre.org, 6 avril 2022 : <https://alencontre.org/debats/russie-debat-un-regime-fasciste-se-profile-en-russie.html>

⁵ Timothy Snyder, “We should say it. Russia is fascist”, *The New York Times*, 19 May 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/19/opinion/russia-fascism-ukraine-putin.html>

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

économiques. Ce foisonnement, favorisé par une nouvelle législation sur les associations en 1995 et 1996⁶, s'accompagna également de l'arrivée d'organisations et de fondations internationales désireuses de soutenir cette dynamique et qui furent fort bien accueillies par le pouvoir russe de l'époque.

Face à des institutions publiques très affaiblies, à une population qui dans sa grande majorité paie au prix fort les transformations économiques, et à l'émergence de nouvelles problématiques sociétales, ce « tiers secteur » – comme on aime l'appeler en Russie à l'époque – se développe rapidement. Mais la méfiance et une forme de ressentiment sont déjà en germe : être financé par telle ou telle fondation internationale suppose un certain nombre de codes ou de réseaux de relations, à commencer par la maîtrise de langues étrangères. Plane alors le risque de voir se former une couche sociale à part, tournée vers l'Occident, favorable à l'accélération de la démocratisation et des libertés publiques, mais souvent éloignée des problèmes économiques et sociaux immenses qui absorbent le quotidien de la majorité des Russes au cours de la décennie 1990. Par ailleurs, en prenant le relais des pouvoirs publics dans le financement d'un certain nombre de programmes sociaux, les associations alimentent la posture libérale du gouvernement et des bailleurs internationaux qui cherchent à réduire les dépenses publiques.

Entre 1994 et 1996, la première guerre de Tchétchénie constitue une première épreuve de taille pour les organisations de la société civile russe concernées par la défense des droits de l'Homme. Malgré une situation de conflit armé ouvert, elles sont en première ligne pour dénoncer les multiples violences, les crimes de guerre ou l'envoi de conscrits sans expérience en Tchétchénie... Des députés peuvent sans difficulté se rendre sur le front, les journalistes indépendants signer des reportages au vitriol contre l'armée, et les comités de mères de soldats tenir des conférences de presse à Moscou. Mais ils ne sont guère entendus, ni du pouvoir, ni de la société, trop préoccupée par la survie économique. Réveil difficile également pour les intellectuels critiques qui comprennent alors que leurs voix, tant recherchées quelques années auparavant, ne comptent plus guère... Pour des associations comme Memorial, c'est une question de principe : le travail sur le passé soviétique ne peut se concevoir sans une vigilance et une action à parts égales dans la défense des droits au présent. Au risque, soulignent-ils encore amèrement aujourd'hui, de ne pas voir se construire une société et des institutions démocratiques.

Si l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, en 1999, est d'emblée marquée par un discours de rupture vis-à-vis de la décennie précédente, elle ne s'accompagne pas immédiatement d'un resserrement massif des libertés en Russie. Cependant, la relance encore plus brutale de la guerre en Tchétchénie, cette même année, est rapidement assortie d'une reprise en main de l'information, tandis que discours et action politiques sont dirigés vers la reconquête, par la Russie, d'un statut de puissance et la remise sous contrôle des institutions étatiques. Bénéficiant d'une popularité très forte parmi la population, le président russe peut entamer sans grand risque de contestation des réformes institutionnelles qui aboutissent à un effacement progressif de l'opposition politique. Dans son ensemble, la société russe semble accepter ce contrat social tacite, dont les termes sont la stabilité économique, la sécurité et le retour du pays sur l'arène internationale. Passer par pertes et profits l'appauvrissement du débat public, la quasi-disparition des partis d'opposition au Parlement, ou le destin des civils en Tchétchénie⁷ représente une bien maigre concession pour une grande majorité de Russes...

⁶ . Loi fédérale n° 7 du 12 janvier 1996, portant sur les organisations à but non lucratif (« Zakon O Nekommercheskih Organizacijah – NKO ») et Loi fédérale n° 82 du 19 mai 1995 portant sur les associations publiques, voir FIDH, « Projet d'amendements de la Loi fédérale sur les associations civiles », 16 décembre 2005, https://www.fidh.org/spip.php?page=article&id_article=2926

⁷ Sur les exactions commises en Tchétchénie contre les civils, de nombreux rapports d'ONG de défense des droits de l'Homme ont été publiés au fil du temps, notamment par la FIDH, Amnesty International, Human Rights Watch et Memorial. Voir Aude

D'autant que la reprise économique est au rendez-vous avec l'envolée des cours des hydrocarbures, au début des années 2000. Et le président russe ne cherche pas encore à museler la société civile, travaillant plutôt à s'en faire une alliée⁸, une « courroie de transmission » diront certains. Il s'agit en effet de modeler un système dans lequel, à condition de ne pas critiquer frontalement le pouvoir, les multiples associations et organisations de la société civile sont bienvenues pour accompagner l'amélioration de la vie des citoyens, fournir des volontaires pour de nombreux projets d'assistance aux groupes vulnérables et être le relais flexible de politiques sociales.

L'argent des bailleurs internationaux et la présence d'associations étrangères sont encore tolérés, même si tout cela est de plus en plus contrôlé par une administration tatillonne qui oblige les associations à un travail bureaucratique chronophage. En 2003 et 2004, les « révolutions de couleur » en Géorgie et en Ukraine voient des milliers de militants et de citoyens descendre dans la rue pour remettre en cause les résultats d'élections frauduleuses, et conduire à une alternance au pouvoir dans ces deux pays voisins de la Russie – un cauchemar pour le Kremlin. Peu de temps après, en 2006, le parlement russe adopte une loi « sur les organisations non gouvernementales⁹ » prévoyant de refuser d'enregistrer celles dont l'activité menacerait les « intérêts nationaux », la « souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité nationale, l'héritage culturel russes ». Ce texte inaugure un cycle législatif de plus en plus répressif.

Par ailleurs, de nouvelles lois sur l'extrémisme ou le renforcement de la lutte contre le terrorisme inquiètent les défenseurs des libertés. Elles contiennent en effet de nombreuses dispositions à caractère arbitraire et souvent discriminatoire à l'égard de minorités ethniques ou religieuses, et octroient un pouvoir croissant aux services de sécurité¹⁰.

Cette offensive législative n'empêche pas pour autant l'émergence de nouveaux acteurs au sein de la société civile. Certains vont précisément privilégier le recours au droit pour dénoncer les abus et engager des actions fortes de plaidoyer afin de modifier la législation et réformer les institutions policières et pénitentiaires¹¹. Il en va ainsi, par exemple, de la création fort remarquée, en 2008, des commissions de contrôle des lieux de détention, les ONK. Les pouvoirs publics voient d'un bon œil ces associations, qu'elles s'investissent dans la réforme pénitentiaire, le handicap, l'écologie ou la prise en charge des orphelins. Leur fonction d'expertise se révèle très utile pour autant qu'elle corresponde à l'agenda des réformes. Ainsi, le plaidoyer associatif prend-il parfois la forme d'un partenariat société civile / institutions plus ou moins volontaire, les associations se retrouvant quelquefois « embarquées » dans des formes de coopération qui, à terme, entameront leur indépendance. Dans la pratique, les associations sont surtout amenées à composer dans un jeu de relations complexes avec les autorités, où les relations personnelles établies avec telle ou telle personnalité facilitent l'acceptation d'un projet. Dans le domaine de la défense des droits et libertés, beaucoup d'entre elles ont pour horizon la Cour

Merlin, « Derrière les façades, la Tchétchénie, dans quel état ? », *La Revue nouvelle*, n° 12, décembre 2017, <https://www.revue nouvelle.be/Derriere-les-facades-la-Tchetchenie-dans-quel>

⁸ Françoise Daucé, *Une paradoxale oppression. Le pouvoir et les associations en Russie*, CNRS Éditions, 2013.

⁹ FIDH, *Le Président Poutine signe une nouvelle loi restrictive en matière de liberté d'association*, 20 janvier 2006, <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/russie/Le-President-Poutine-signe-une>

¹⁰ FIDH, *Une société sous contrôle : du détournement de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Russie*, 22 juillet 2009, <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/russie/Une-societe-sous-controle-du>

¹¹ Citons *Crew against torture*, l'ancien Comité contre la torture, organisation créée par Igor Kaliapine à Nijni-Novgorod, en pointe dans le combat contre les violences policières et pour le plaidoyer pour la réforme policière (<https://pytkam.net/en>), *Public Verdict Foundation* (<https://publicverdict.org>) ou *International Human Rights Group Agora*, <https://www.inclo.net/members/agora> (Agora fait partie des premières organisations à avoir été taxées du stigmate d'agent étranger, suivie, en juin 2022, par le Comité contre la torture).

européenne des droits de l'Homme, dont la Russie est le premier « client » depuis de nombreuses années¹².

Par ailleurs, les pouvoirs publics suscitent la création de très nombreuses associations loyales, subventionnées par le gouvernement pour promouvoir directement l'action publique et la coopération entre la société et les institutions. Cela prend parfois des formes plus directes lorsque, par exemple, le pouvoir encourage la création de « comités de parents de soldats » pour encourager la collaboration entre la société et l'armée. Mais c'est, là aussi, un moyen d'affaiblir la position plus critique et militante des comités de mères de soldats, les parents à la recherche d'informations ou de soutien juridique ne sachant pas toujours à qui ils ont affaire, et n'étant pas toujours en mesure de faire la distinction... Des organisations de jeunesse sont également créées comme *Idouchtchie vmeste* (« Ceux qui marchent ensemble »), ou encore *Molodaïa Gvardia* (« La jeune garde »), dont le cahier des charges est de garantir la loyauté au Kremlin et empêcher un scénario de type « révolution de couleur » en Russie. La rhétorique antioccidentale, qui s'exacerbe au fil des ans, est convoquée dans les mises en accusation par le pouvoir de la société civile non loyale. Le cas de la Tchétchénie est paroxystique : des organisations créées de toutes pièces œuvrent sous le contrôle absolu du pouvoir local, tandis que les défenseurs des droits de l'Homme et journalistes sont bâillonnés, subissent des intimidations répétées – comme le Comité contre la torture –, voire sont purement et simplement assassinés. Ce sera le cas fracassant, en 2009, de Natalia Estemirova¹³ qui dirigeait le bureau de Memorial à Grozny et enquêtait sur les exactions commises par les forces fédérales, puis par les structures de force tchétchènes. Son assassinat survient trois ans après celui de la journaliste russe de *Novaïa Gazeta*, Anna Politkovskaïa, qui enquêtait également sur les tortures perpétrées en Tchétchénie.

« La rhétorique antioccidentale, qui s'exacerbe au fil des ans, est convoquée dans les mises en accusation par le pouvoir de la société civile non loyale. »

Cette société civile a pu être vue comme un des moteurs d'une certaine démocratisation à la fin des années 1980 et au début des années 1990, mais aussi comme sa conséquence. L'accélération de la dérive autoritaire du régime russe dans les années 2000, puis 2010, signent l'étouffement d'une société civile libre et autonome.

2012-2022 : vers un verrouillage méthodique de la société civile russe

En 2006, alors que Vladimir Poutine présentait la loi « sur les organisations non gouvernementales » comme une grande avancée contre le blanchiment d'argent, Oleg Orlov, membre de Memorial, alertait : « La marge de manœuvre est formulée si vaguement, elle est si large, qu'un bureaucrate peut mettre notre existence en danger, s'il le souhaite¹⁴. » Rétrospectivement, c'est la quasi-totalité de la société civile libre en Russie qui a été laminée depuis cette déclaration.

¹² Freek van der Vet, « Holding on to Legalism : The politics of Russian litigation on torture and discrimination before the European Court of Human Rights », *Social & Legal Studies*, vol. 23, no. 3, 7 May 2014, pp. 361–381.

¹³ Natalia Estemirova, « La Peur », *La Revue nouvelle*, n° 4, avril 2010, <https://www.revuenouvelle.be/La-Peur> ; Bernard De Backer, « Assassinat de Natalia Estemirova, asphyxie de Memorial ? », *La Revue nouvelle*, n° 10, octobre 2009, <https://www.revuenouvelle.be/Assassinat-de-Natalia-Estemirova-asphyxie-de>

¹⁴ Voir : « La nouvelle loi russe sur le contrôle des ONG est entrée en vigueur », *Le Monde avec Reuters*, 17 avril 2006, https://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2006/04/17/la-nouvelle-loi-russe-sur-le-contrôle-des-ong-est-entree-en-vigueur_762699_3216.html

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

La loi sur les « agents étrangers » adoptée après le retour de Poutine à la présidence en 2012, après l'intermède -Medvedev, marque en effet un tour de vis notable. Elle devient l'instrument central de la répression judiciaire et politique, en réaction aux manifestations relativement importantes qui contestaient les fraudes électorales lors des élections législatives de 2011, puis des présidentielles de 2012. Sommées dans un premier temps de s'autoenregistrer auprès du ministère de la Justice, puis enregistrées comme telles par le ministère dans un deuxième temps, les associations qui reçoivent des financements de l'étranger sont donc mises à l'index. Cette stigmatisation leur aliène en effet une partie de la population : cette appellation « agents étrangers » rappelle le vocabulaire de la période soviétique, où l'on parlait de « traître » et d'« ennemi du peuple » pour discréditer de façon durable et rédhibitoire des individus ou groupes à l'intérieur de leur propre société. Mais cela conduit aussi à étouffer des dizaines d'associations qui, de fait, passent plus de temps à préparer leur défense devant la justice qu'à se consacrer à leur cahier des charges.

Cette loi sur les agents étrangers est en outre amendée par deux fois – en 2017 et 2019 –, étendant toujours plus le champ de ses cibles potentielles¹⁵. Ainsi, les personnes physiques peuvent se voir également estampillées comme « agents étrangers » ce qui a valu, notamment, de lourdes amendes à Alexandre Tcherkassov, directeur du Centre des droits humains de Memorial, et a touché de plus en plus de journalistes, d'experts, d'analystes et de chercheurs. Depuis le 24 février 2022, l'assignation de ce qualificatif d'agent étranger s'est répandue comme une traînée de poudre. Outre des opposants politiques, la liste inclut des figures intellectuelles, médiatiques, artistiques, académiques. Il en va ainsi d'Alexeï Venediktov, rédacteur en chef de la radio « Écho de Moscou », qui a dû annoncer la fermeture de cette dernière début mars (elle est remplacée par une chaîne Youtube, « Le clou vivant »). Mais bien d'autres sont concernés, comme les journalistes Alexeï Pivovarov, Mikhaïl Sokolov, Oleg Kachine ou l'artiste féministe Ioulia Tsvetkova, qui avait déjà été condamnée pour « Production et circulation illégales de matériel pornographique sur Internet » et « Promotion de relations sexuelles non traditionnelles à l'égard de mineurs sur Internet ». Il en va de même pour la militante de -Crimée Irina Danilovitch, ou les chercheurs en science politique -Nikolaï Petrov et Ekaterina Choulman.

D'autres lois avaient déjà permis le verrouillage des voix libres en Russie. Parallèlement à l'adoption de la loi sur les « organisations indésirables » en 2015, le paquet de lois « Iarovaïa » de 2016 garantit un contrôle d'Internet de plus en plus serré, tandis que la loi de 2013 sur « la propagande à l'égard des mineurs des relations sexuelles non traditionnelles » et celle sur la pénalisation de « l'offense au sentiment des croyants » servent de base législative à l'étouffement de toute la communauté LGBTQI+ de Russie. Les réseaux de solidarité, notamment à Moscou, mobilisés pour exfiltrer vers l'étranger des victimes des purges antigay en Tchétchénie, sont également fragilisés dans l'après-24 février, le chemin de l'exil devenant bien souvent la seule issue. Le socle idéal conservateur constitué par le Kremlin à partir de 2012, et gravé dans la Constitution russe après l'adoption d'amendements en 2020¹⁶, considère l'Occident libéral comme dépravé, et ses valeurs comme décadentes. Il est mobilisé à plein régime dans le contexte de la propagande de guerre, tandis que plusieurs ONG internationales de défense des droits de l'Homme, comme Amnesty International ou Human Rights Watch –qui étaient encore présentes il y a peu sur le territoire russe – ont dû fermer.

¹⁵ En juin 2022, le projet de criminaliser toute personne « sous l'influence » d'un agent étranger, posé sur la table du législateur, viendrait encore resserrer l'étau judiciaire.

¹⁶ Clémentine Fauconnier, « Réforme de la Constitution russe : le triomphe des valeurs traditionnelles », *The Conversation*, 17 mai 2020, <https://theconversation.com/reforme-de-la-constitution-russe-le-triomphe-des-valeurs-traditionnelles-136741>

Réinvention et résurgence de la société civile

Néanmoins, les modes de résistance civile se poursuivent et se réinventent, même s'ils sont atomisés et persécutés. Pour les Russes restés dans leur pays et qui souhaitent échapper à la propagande d'État, la migration vers des chaînes YouTube ou l'application Telegram¹⁷ représentent la seule possibilité de s'informer et de transmettre des informations sur le vécu réel. Alors que certains médias et certaines organisations non gouvernementales tentent de réorganiser leur travail en exil – la chaîne de télévision indépendante Dozhd (TV Rain) a annoncé qu'elle pourrait émettre depuis Riga –, ceux qui sont restés tout en « pensant autrement¹⁸ » poursuivent leurs actes de résistance ordinaire au quotidien. Après le 24 février, écrasée par un sentiment de honte, de culpabilité et de colère, cette partie de la population russe s'est exprimée dans une constellation de mobilisations sectorielles. Parfois éphémères, elles témoignent néanmoins d'une kyrielle de petites résistances intérieures, allant de lettres collectives de corporations professionnelles – chercheurs, architectes, artistes, etc. –, d'actes de démission, à de nouvelles formes de protestation. C'est ainsi que l'on voit apparaître des formules contre la guerre (« Nos troupes tuent des civils en Ukraine ») sur les étiquettes de prix dans des supermarchés, des signes « Peace and love » sur la poitrine, et du vernis à ongles ou d'autres accessoires jaune et bleu, les couleurs nationales ukrainiennes.

Le groupe Résistance féministe anti-guerre « FAS » organise, quant à lui, des manifestations éphémères et continue à disséminer des slogans anti-guerre ici et là, jouant « au chat et à la souris » avec les autorités. Les étudiants journalistes de *Doxa* continuent à documenter, tant bien que mal, les répressions à l'œuvre dans le monde des universités, en incitant les citoyens à faire parvenir leurs témoignages sur un *bot* [pour *robot*, logiciel automatique, NDLR]. Des professeurs d'université refusent purement et simplement de servir le discours que l'on exige d'eux, par exemple sur « une Russie qui n'aurait jamais attaqué en premier dans l'histoire¹⁹ ». L'ONG OVD-Info parvient à collecter des témoignages sur les violences policières et les arrestations de manifestants ou citoyens étant simplement sortis dans la rue avec une pancarte « Non à la guerre », « La guerre ça suffit », « Sixième commandement : tu ne tueras point ». D'autres initiatives encore ont lieu, comme le taggage de statues de Lénine, l'inscription de slogans dans la neige, ou encore des *happenings* très courts : deux femmes se sont ainsi montrées dans la rue, couvertes de faux sang, pour évoquer les assassinats et viols commis à Boutcha en Ukraine ; et une jeune étudiante au -Daghestan a hurlé « Stoppez la guerre ! » au moment de la remise de son diplôme de fin d'année. Parallèlement, l'organisation « Entraide civile », dirigée par la grande défenseuse des droits de l'Homme Svetlana Gannouchkina, vient en aide à des réfugiés ukrainiens présents sur le territoire russe, tandis que des citoyens russes aident des réfugiés ukrainiens à quitter ensuite la Russie.

Dans cette actualité qualifiée de « tragédie de l'absurde » par plusieurs de nos interlocuteurs russes écrasés par le sentiment d'impuissance et de culpabilité, et le dégoût d'être porteurs du passeport de l'État agresseur, c'est ce « choix moral » qui balise le comportement de chaque jour. Réduit parfois à une action individuelle hors de tout contexte associatif, il incarne malgré tout une certaine dynamique sociale, et sa persistance s'inscrit dans la filiation d'une réelle vitalité qu'a pu connaître la société civile russe dans le passé, malgré les obstacles.

¹⁷ Ces canaux restent encore consultables – jusqu'à quand ? – par les citoyens disposant d'un VPN [réseau privé virtuel, NDLR].

¹⁸ Expression utilisée par les dissidents pour se définir à l'époque soviétique : *inakomyслиchie*, « ceux qui pensent autrement ».

¹⁹ Entretien avec un collègue russe, mai 2022.

Des retournements sont-ils possibles ?

Au moins dans la forme selon laquelle elle s'est construite depuis trente ans en Russie, la sphère associative a sans doute vécu et, avec elle, ce qui restait d'apparence formelle d'un régime démocratique. L'esprit et les pratiques de résistance sont pourtant toujours à l'œuvre dans certains segments de la société russe, y compris les mobilisations en défense des citoyens poursuivis par la justice. Même si elle a été largement retournée par le pouvoir, l'« arme du droit » face à la machine judiciaire peut encore se révéler efficace, ou au moins constituer un point d'honneur. La toile juridique répressive tissée par le Kremlin enserre toute protestation, tout en continuant à se réclamer de la légalité et à faire valoir un soutien populaire comme preuve de légitimité.

Quant à l'opinion de la société russe dans son ensemble, elle semble bien difficile à mesurer finement, les sondages qui évaluent à plus de 80 % le soutien populaire à « l'opération spéciale » (on ne peut nommer la guerre) étant sujets à caution, comme toute mesure de l'opinion dans un contexte non démocratique.

Les tentatives d'enquêtes sociologiques réalisées en Russie depuis le 24 février suscitent une certaine perplexité, mais il convient d'en prendre connaissance. Deux enquêtes ont été menées par le Centre Levada : avec toutes les précautions qui s'imposent – interdiction d'utiliser le mot « guerre » et omniprésence de la propagande –, la première donnait fin mars un taux de soutien à l'« opération militaire spéciale » de 83 % ; la -deuxième, publiée le 2 juin 2022, montre un soutien toujours majoritaire, mais contrasté selon les classes d'âge. Par ailleurs, il se dégage une préoccupation réelle dans la société russe, comme en attestent des indicateurs comme l'augmentation subite de la consommation d'antidépresseurs. Parallèlement, Alexei Miniaïlo fait part de résultats d'enquêtes menées en Russie et en Ukraine, faisant apparaître le poids de la peur dans les réponses aux questions. La dimension du sentiment de responsabilité apparaît de façon suggestive dans ces deux enquêtes. Dans l'une, 36 % des personnes interrogées considéraient porter une responsabilité morale dans les pertes subies en Ukraine en mai 2022, contre 28 % un mois avant. Dans celle de Miniaïlo, qui étudie également les réseaux sociaux comme matériau d'analyse, 42 % des Russes disent porter une responsabilité pour l'opération spéciale menée en Ukraine. <https://www.chronicles.report/en>

Ce constat, pour pessimiste qu'il soit, est aussi une invitation à s'interroger sur les difficultés de plus en plus grandes à classer les systèmes politiques, notamment lorsqu'ils combinent des logiques autoritaires profondes et des faire-valoir de façade, assortis aussi et malgré tout d'initiatives critiques réelles qui subsistent et se réinventent. Il nous incite aussi à nous interroger, au-delà des logiques de porosité entre les concepts de « démocratie » et d'« autoritarisme », et des gradations entre différents types -d'autoritarisme, sur le concept de « société civile » et la façon dont le monde associatif et la société civile peuvent s'insérer dans ces ensembles aux contours de plus en plus flous. La Russie – et ce n'est sans doute pas le seul cas – donne l'exemple d'une forme populaire de « promotion de l'autoritarisme²⁰ » et montre qu'il peut exister une multitude d'associations participant de la loyauté et de l'adhésion à un pouvoir autoritaire, n'hésitant parfois pas à user de la violence pour défendre de supposées valeurs patriotiques nationales²¹. De ce point de vue, le rôle joué par l'appropriation par le pouvoir d'une société civile « maison » balise les courroies de loyauté entre société et pouvoir. Quand

²⁰ Pascal Bonnard, Dorota Dakowska et Boris Gobille, « Introduction. Au nom de la démocratie. Arènes transnationales, passeurs locaux, appropriations autoritaires », in Pascal Bonnard, Dorota Dakowska et Boris Gobille (dir.), *Faire, Défaire la démocratie*, Karthala, 2021, p. 7-21.

²¹ Françoise Dauté, Gilles Favarel-Garrigues et Élise Massicard, « La "société civile" dans l'ordre autoritaire : perspectives croisées sur le monde associatif en Russie et en Turquie », in Pascal Bonnard, Dorota Dakowska et Boris Gobille (dir.), *Faire...*, op. cit., p. 189-216.

bien même il demeure difficile de mesurer cette loyauté en contexte autoritaire, *a fortiori* sur fond de propagande massive.

Cet article est publié en collaboration avec La Revue nouvelle (Belgique). Une version légèrement amendée de l'article en français est disponible sur son site internet : www.revue nouvelle.be

Biographies

Anne Le Huérou • Sociologue, spécialiste de la Russie, maîtresse de conférences en études slaves à l'Université Paris Nanterre, membre de l'Institut des sciences sociales du politique et membre associée au Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen/EHESS. Anne travaille actuellement sur les mobilisations de la société civile face aux violences institutionnelles en Russie et, avec Aude Merlin, sur la diaspora tchéchène en Europe. Parmi ses dernières publications : « Russie : le front de la mémoire », *Revue Projet*, n° 388, 2022, p. 87-90 ; avec Silvia Serrano, « L'État malgré eux. Trajectoires d'anciens combattants géorgiens d'Abkhazie et fabrique de l'État », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 1, n° 1, 2021, p. 23-61 ; avec Aude Merlin, Память и нарратив о войне среди двух поколений чеченцев в ЕС: опыт формирующейся диаспоры, in Denis Sokolov (dir.), Северный Кавказ: общество в регионе, стране, мире, Laurus, Kiev, 2021 ; « Une mémoire sous contraintes : la commémoration de la prise d'otages de Beslan », *Ethnologie française*, vol. 49, n° 1, 2019, p. 103-118.

Aude Merlin • Titulaire d'un doctorat en sciences politiques à Sciences Po Paris sur les mobilisations identitaires au Caucase du Nord, Aude est chargée de cours en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste de la Russie et du Caucase. Membre du Centre d'étude de la vie politique, elle mène ses recherches sur les conflits armés post-soviétiques, notamment les trajectoires combattantes des conflits du Caucase (Abkhazie, Karabakh), après avoir longtemps travaillé sur le conflit tchéchène, ses ressorts et ses conséquences. Avec Anne Le Huérou, elle mène notamment une nouvelle recherche sur la diaspora tchéchène en France et en Belgique. Parmi ses publications récentes : « Au cœur ou à la marge ? Les combattants et l'État abkhaze : de l'engagement armé à la légitimation symbolique », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 1, n° 1, 2021, p. 63-102 ; "Pomnit' nel'zja zabyt, Remembering and forgetting the wars in post-Soviet Chechnya", in Ajlina Karamehic-Muratovic and Laura Kromjak (eds), *Remembrance and Forgiveness. Global and Interdisciplinary Perspectives on Genocide and Mass Violence*, Routledge, 2021, pp. 155-169.

*Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article : Anne Le Huérou, Aude Merlin, « La société civile russe à l'épreuve de l'invasion de l'Ukraine », *Alternatives Humanitaires*, n° 20, juillet 2022, p. 12-29, <https://alternatives-humanitaires.org/fr/2022/07/25/la-societe-civile-russe-a-lepreuve-de-linvasion-de-lukraine-2/>
ISBN de l'article (PDF) : 978-2-37704-961-5*